

| | |
|------------------------------|---|
| ENTREPRISE / LIEU | Transporteur affrété - Hors site - Chez un particulier – Chevannes (21) |
| DATE / HEURE | Jeudi 13 juin 2019 vers 8h00 |
| BLESSURES ET DOMMAGES | Chauffeur du transporteur affrété avec 13 années d'expérience HPLÉ – ATAA 1 jour d'arrêt de travail – Plaie à la tête |
| DESCRIPTION | <p>Un chauffeur d'un camion semi-remorque articulé, effectuait une livraison chez un particulier. A son arrivée, le client lui indique la zone pour le déchargement.</p> <p>Le chauffeur refuse une première fois de décharger car la zone est en dévers s'exposant à un risque de renversement. Il propose alors au client un emplacement plus sécurisé que le client refuse.</p> <p>Sous la pression réitérée du client, le chauffeur finit par essayer de décharger sur une autre zone désignée par le client, également en dévers.</p> <p>Le chauffeur a commencé à lever la benne, descendant plusieurs fois de son camion pour vérifier visuellement sa stabilité. Constatant qu'une des roues de la semi ne touchait plus le sol, il décide d'arrêter le déchargement, remonte dans la cabine, actionne la descente de la benne, mais le vérin se met en sécurité du fait qu'il ne soit plus dans l'axe ce qui entraîne le renversement du camion.</p> <p>Le chauffeur n'a pas eu le temps de terminer d'accrocher sa ceinture de sécurité et a été projeté du côté passager lors du renversement du camion.</p> |



| | |
|--------------------------------|--|
| ENSEIGNEMENTS / ACTIONS | <ul style="list-style-type: none"> • Rappel des règles de bennage en sécurité (ED 762 INRS) : <ul style="list-style-type: none"> ✓ répartir de façon équilibrée la charge, dans la limite de la charge autorisée ✓ ne bennez pas sur un sol en dévers ou non stable ✓ alignez le tracteur et la semi-remorque ✓ assurez-vous qu'il n'y a personne dans l'environnement immédiat de la benne ✓ pendant le déchargement, restez dans votre cabine, ceinture de sécurité attachée • Diffusion du safety aux transporteurs et affichage dans les bascules pour sensibiliser les chauffeurs • LSR 8 : Mise en œuvre d'une Stop Card « En cas de danger grave et imminent » pour interrompre l'activité tant que les risques ne sont pas maîtrisés (déploiement Janvier 2020) • Réflexion à mener sur l'analyse des risques à la prise de commande et/ou visite de chantier préalable |
| PLUS D'INFORMATION | <p>Auriane.vigot@eqiom.com</p> <p>Deborah.lartot@eqiom.com</p> |

Assurez-vous que toutes les personnes concernées au sein de votre organisation reçoivent une copie de cette Alerte Sécurité et sont informées de son contenu et de ses recommandations. Ces informations ne sont pas uniquement destinées à être communiquées par affichage. Si les informations contenues dans l'alerte sont pertinentes pour vos activités, elles doivent alors être utilisées par les responsables d'équipes pour permettre une discussion sur ce thème avec les salariés et sous-traitants. Posez-vous les trois questions suivantes :

1. Cet événement aurait-il pu se produire sur notre site ?
2. Quels sont les moyens mis en place pour éviter un tel événement sur notre site ?
3. Ces moyens sont-ils utilisés comme nous le pensons ?